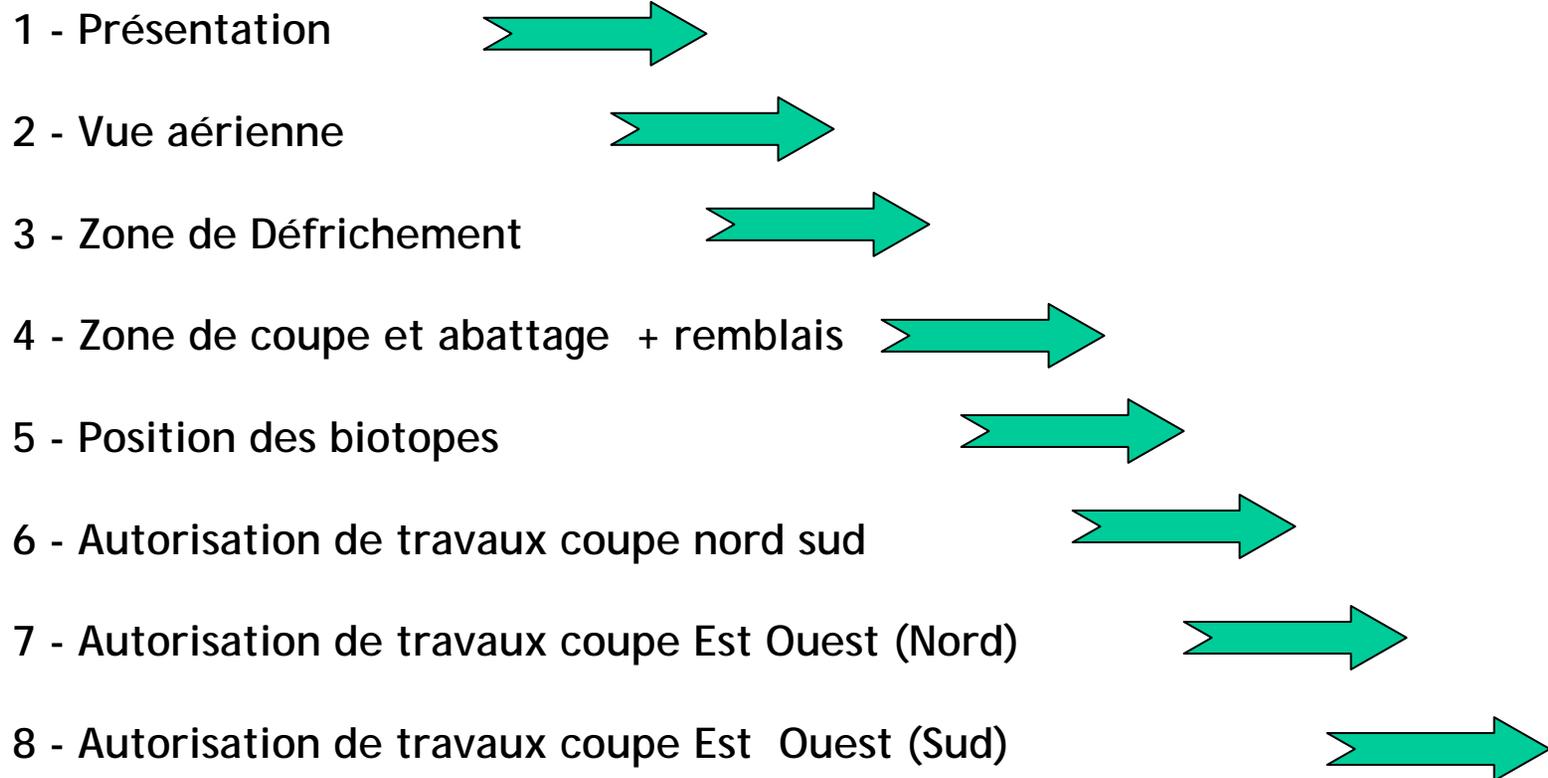


ZAC Saint Pierre



ZAC Saint Pierre

Rappel :

- 1 - Rejet du recours en annulation contre l'autorisation préfectorale de défrichement sur 30.000 m²
- 2 - Recours administratif contre l'autorisation du Maire pour l'autorisation de coupe et abattage sur 190.000 m². Attente du jugement du TA de Paris.
- 3 - délivrance d'une autorisation de remblai devenue caduque car non renouvelée

Analyse de la situation :

Sans les trois autorisations acquises simultanément l'opération de défrichement n'a aucun sens.

En effet pourquoi raser les 30.000 m² sans être sûr du lendemain?

Les sept projections suivantes permettent de comprendre la situation :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------------|
| a) La situation actuelle | e) le remblai en coupe nord sud |
| b) la zone de défrichement | f) le remblai en coupe ouest est (haut) |
| c) la zone de remblai | g) le remblai en coupe ouest est (bas) |
| d) la position des biotopes | |



Photo
aérienne
IGN
1999



Zone de
Défrichement
Autorisation
Préfectorale

Surface :
30.000 m²



Zone de
Défrichement
Autorisation
Préfectorale

Surface :
30.000 m²



Zone de

Coupe +
abattage +
remblai

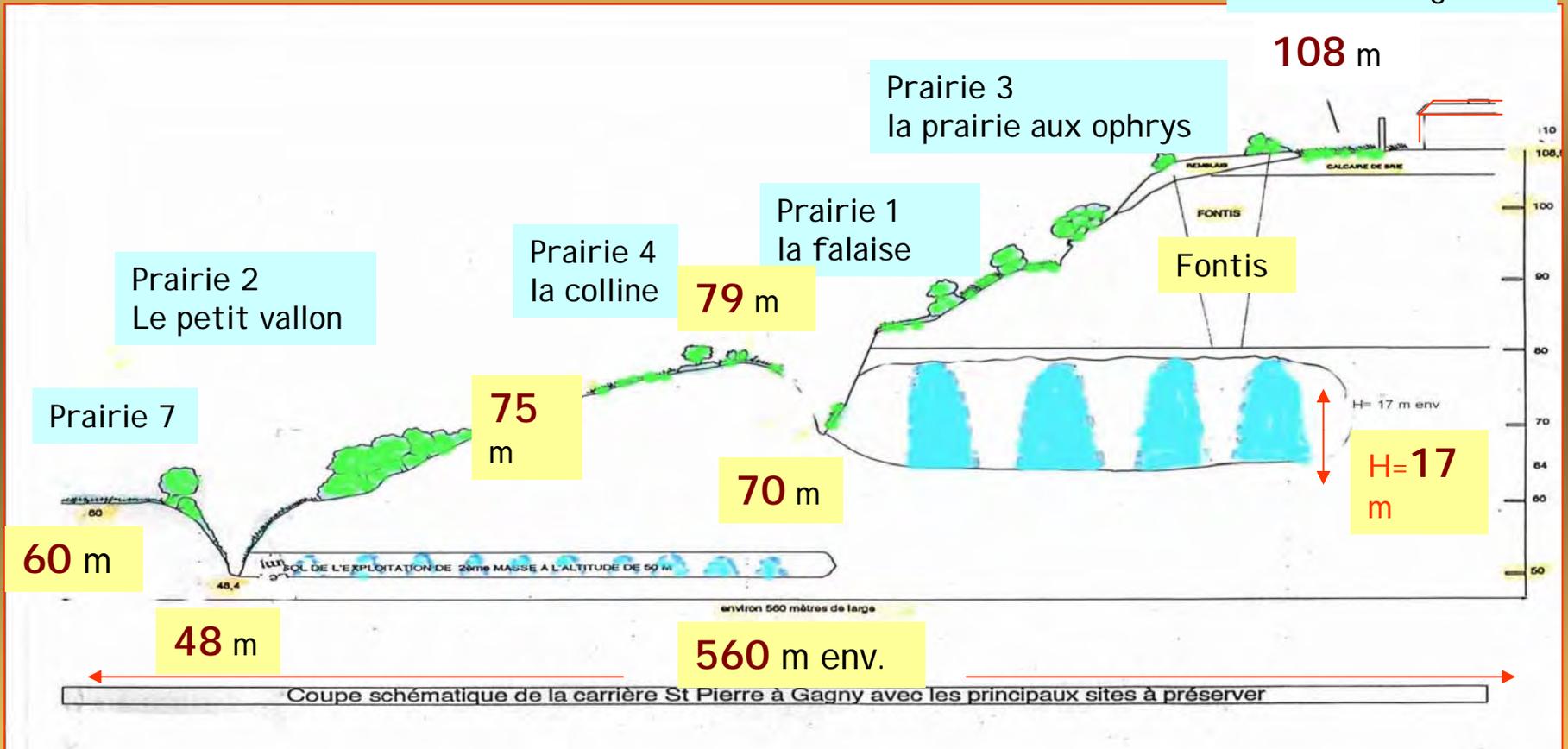
2 Autorisations
du Maire

Surface :
230.000 m²



Coupe Nord Sud Situation des Biotopes

Centre
Médico-éducatif
de Montguichet



REMBLAI coupe ouest est (bas)

